



ART DANS LES GRANGES

Dossier de candidature

Fiche de renseignements

Nom : Prénom :

Pseudonyme :

adresse personnelle :

.....

adresse email :

site web :

site Facebook :

Registre plastique : (peinture, sculpture, photographie, arts graphiques...) :

Démarche artistique :

Si vous avez déjà exposé personnellement ou en groupe,
date, titre et lieu d'exposition :

Joindre des photos si vous n'avez pas de site internet.

Règlement

1 / ORGANISATION :

La 12 ème édition de l'Art dans les Granges aura lieu le **dimanche 24 mai 2026 de 10h à 18h**

L'accueil des artistes se fait à partir de 8 h à la salle des fêtes.

Il est demandé une participation pour la publicité de l'évènement, de 7 € par artiste.

Les artistes doivent apporter leur propre matériel d'exposition.

La présence des artistes dans leur lieu d'exposition est essentielle.

2 / CANDIDATURE :

Compte tenu des nombreuses demandes de participation, une sélection est mise en place par notre comité (des membres de l'association).

Tout artiste doit déposer un dossier de candidature avant le **20 mars 2026**

Le dossier de candidature comporte :

- la fiche de renseignements avec les références des sites web /ou des photos des œuvres
- la présente fiche « Règlement » signée
- **un chèque de 7 € par artiste**
- **un chèque de caution de 50 €** qui sera rendu le jour de l'exposition. *En cas d'absence non justifiée - par un motif tel que maladie, événement imprévisible et insurmontable- le chèque pourra être encaissé par l'association.*

3/ SELECTION :

Les critères de sélection tiennent compte du dossier de candidature. Sont refusés les dossiers proposant des produits d'artisanat ou ne correspondant pas à l'esprit de l'exposition.

La participation à des éditions antérieures ne garantit pas automatiquement une sélection dans les éditions futures.

Une fois la sélection effectuée, les artistes recevront une réponse définitive quant à leur participation.

4/ ASSURANCES :

Toutes les assurances nécessaires aux artistes dans le cadre de la manifestation, sont de la responsabilité entière et exclusive de chaque exposant. La responsabilité de l'association Ris Autrefois ne pourra en aucun cas être engagée pour tout dommage ou sinistre occasionnés sur le lieu d'exposition de chaque artiste.

5/ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'inscription des artistes à la manifestation vaut pleine et entière acceptation du présent règlement et des conditions de participation.

Fait à

le.....

Signature du demandeur :

Association Ris Autrefois
7 rue Roger GOUT – 63290 Ris
ris.autrefois@gmail.com

<https://ris-autrefois.wixsite.com/ris-autrefois>